



Doc. 14197
14 novembre 2016

La situation à Alep

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 3.2, insérer le paragraphe suivant:

« à ouvrir une discussion sur la condamnation des crimes de guerre commis par des militaires, qui ont détruit des installations civiles et humanitaires à Alep, faisant un très grand nombre de victimes. »

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BERNACKI Włodzimierz, Pologne, CE
JENSEN Michael Aastrup, Danemark, ADLE
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
POCIEJ Aleksander, Pologne, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2017 - Commission permanente de novembre

